

Paris, le mercredi 21 janvier 2004,

Grève ou Réalité ?

Les cheminots avaient de nombreuses bonnes raisons de participer au mouvement de grève du 21 janvier :

- Augmentation infime des salaires en 2004 après une année blanche
- Menaces sur l'avenir du fret ferroviaire
- Suppression de milliers d'emplois
- Risques d'imposition du service minimum par le Gouvernement.

Cette grève, la CFTC aurait pu y participer tant les motifs de mécontentement, de frustration, de désillusion sont grands dans une entreprise qui a délibérément décidé, vraisemblablement avec l'accord du Gouvernement, de renouer avec la spirale du déclin.

Mais la multiplicité des revendications, gage d'échec, et les conséquences financières de la grève de juin 2003, toujours présentes dans les esprits des cheminots, ne laissaient ni présager une forte mobilisation, ni un aboutissement favorable de l'une ou l'autre revendication. La CFTC ne s'est pas ralliée à une action à l'issue incertaine.

En désaccord sur la forme de l'action, la CFTC reste cependant en accord sur le fond.

Quant au succès d'une telle opération, la CFTC **ne le mesure pas en termes d'impact médiatique, ou de mobilisation, mais bien en matière de réponses aux revendications des salariés.**

Et sur ce registre, le bilan, pour le moins mitigé, est conforme à ce que craignait la CFTC :

- Dans le domaine des salaires, la SNCF avait habilement pris les devants en annonçant la tenue de négociations en 2004. Du coup, elle ne peut rien annoncer de plus au lendemain de la grève.
- Les menaces sur l'emploi et l'avenir du fret, question essentielle, n'ont pas été levées.
- Le Gouvernement, lui, profite de l'impact de la grève sur les usagers pour tenter de justifier l'imposition du service minimum.

La CFTC estime qu'il est désormais nécessaire de dépasser le stade d'une simple journée de mobilisation **pour lutter contre les suppressions d'emplois et pour préserver l'avenir du fret ferroviaire.** Ce sujet, pourtant essentiel, et le cataclysme social qu'entraînera la réorganisation du fret, ont été partiellement occultés lors de la journée du 21.

La CFTC a invité les autres fédérations de cheminots à bâtir, avec elle, une démarche d'ampleur pour préserver l'emploi et le fret ferroviaire. Dans le même temps, la CFTC a déclenché « la procédure de concertation immédiate », qui impose une rencontre rapide avec la direction de l'entreprise, notamment au sujet de l'emploi et du fret.

**Si la direction SNCF considère la journée du 21 comme solde de tout compte face à 4000 suppressions d'emplois, elle se trompe.
La CFTC placera les initiateurs de ce cataclysme social devant leurs responsabilités.**